

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf octobre à vingt et une heure, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Mr François SYLVESTRE, Maire.

Etaient Présents : Mr, Mmes SYLVESTRE F., DECLINCHAMP F., LAUGAUDIN C., COUSIN G., INGOUF P. DUBOIS G., MAYNOU A., GODIN D., et SYLVESTRE Roselyne

Excusés : M. CREPEL Olivier excusé

Absents : Mmes TESTA Marjorie, LAURET Emilie et M. LORNE Vincent

Secrétaire de séance : M. COUSIN Gilles

Secrétaire de mairie présente : Mme SALKOWSKI Catherine

M. le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour :

Ajout un point supplémentaire :

- Délibération don Club des Sages

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

1°) PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 18 SEPTEMBRE 2017 :

La séance a été ouverte sous la Présidence de M. SYLVESTRE François, Maire, qui a donné lecture du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 18 septembre dernier. Le Conseil Municipal approuve le procès verbal.

2°) 2017-62 DELIBERATION REMBOURSEMENT SMACL :

M. le Maire fait part aux membres que l'on a reçu un chèque de remboursement de la SMALC concernant l'arrêt maladie de Mme BODUIN Simone du :

8 avril 2017 au 30 avril 2017 : 100.82 €

1^{er} mai 2017 au 31 mai 2017 : 390.69 €

1^{er} juin 2017 au 30 juin 2017 : 378.09 €

Soit un total de 869.60 €

Les membres, après en avoir délibéré, acceptent le chèque et autorisent M. le Maire à faire le titre correspondant.

3°) 2017-63 DELIBERATION REMBOURSEMENT SMACL :

M. le Maire fait part aux membres que l'on a reçu un chèque de remboursement de la SMALC concernant l'arrêt maladie de M. JOURDAIN Patrick du :

1^{er} juillet 2017 au 31 juillet 2017 : 1 077.39 €

1^{er} août 2017 au 31 août 2017 : 1 077.39 €

Soit un total de 2 154.78 €

Les membres, après en avoir délibéré, acceptent le chèque et autorisent M. le Maire à faire le titre correspondant.

4°) 2017-64 DELIBERATION DON CHASSE :

M. le Maire annonce aux membres du Conseil que la commune a reçu un don de la Société de Chasse de 7 € pour l'année 2017. Les membres autorisent M. le Maire à établir le titre de recette correspondant.

5°) 2017-65 DELIBERATION RAYONNAGE STE BERNARD :

M. le Maire informe que nous avons agrandi les archives, des rayonnages ont été acheté à la Société BERNARD pour un montant de 1 105.56 € TTC soit 921.30 € HT.

Les membres de Conseil autorisent M. le Maire à établir le mandat en investissement au compte 2181 (agencement et aménagement divers).

6°) 2017-66 DELIBERATION RAYONNAGE BRUNEAU :

M. le Maire informe que nous avons agrandi les archives, des rayonnages ont été racheté à la Société BRUNEAU pour un montant de 312.00 € TTC soit 260.00 € HT.

Les membres de Conseil autorisent M. le Maire à établir le mandat en investissement au compte (agencement et aménagement divers).

7°) 2017-67 DELIBERATION RADIATEUR M. BRICOLAGE :

M. le Maire fait part aux membres du conseil que les radiateurs de la salle de conseil ne fonctionnent plus très bien ; Un devis a été fait à la Société M. BRICOLAGE pour le remplacement des 4 radiateurs. Ce devis s'élève à 1 556.00 TTC soit 1 296.67€ HT. Les membres, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer le devis et d'établir le mandant en investissement au compte 2188 (autres immobilisations corporelles).

8°) 2017-68 DELIBERATION CONVENTION MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL CUY POUR SIVOS EVRY/GISY LES NOBLES :

Le Maire informe les membres que la secrétaire du SIVOS est actuellement en congé maladie depuis le 3 août 2017. Afin d'assurer l'établissement des paies, le paiement des charges sociales et des factures fournisseurs, le président du SIVOS d'Evry-Gisy les Nobles a demandé au maire de Cuy si il accepte de mettre à disposition des heures de secrétariat étant donné que les deux communes ont le même logiciel comptable pour effectuer ces tâches. M. le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition proposée par la Commune de Cuy et le SIVOS, sur la base d'un taux horaire de 17.74 €

(charges comprises) au prorata des heures effectuées. Après en avoir délibéré, les membres autorisent M. le Maire à signer la convention, de payer l'état des heures effectuées à la secrétaire et d'établir en lien le titre correspondant des heures au SIVOS.

9°) 2017-69 DELIBERATION ELECTION DES DELEGUES SENATORIALES :

M. le Maire informe qu'il faut élire 3 délégués titulaires et 3 suppléants pour pouvoir aller voter aux sénatoriales le 17 décembre 2017.

Après en avoir voté en scrutin, les résultats sont :

Délégués titulaires :

M. SYLVESTRE François 10 voix

M. DECLINCHAMP Frédéric 10 voix

M. COUSIN Gilles 10 voix

Délégués suppléants :

Mme LAUGAUDIN Chantal 10 voix

M. INGOUF Pascal 10 voix

M. GODIN David 10 voix

Les délégués ont accepté leur fonction et ensuite un procès-verbal a été établi en 3 exemplaires.

10°) 2017-70 DELIBERATION ACHAT RIDEAU SALLE CONSEIL STE ECHOPPE :

M. le Maire informe que les rideaux de la salle de conseil ne sont plus en bon état, un devis a été demandé à la société ECHOPPE pour le remplacement. Ce sont des rideaux thermique certification non feu M1 classe 1 (non inflammable) conformément à la réglementation en vigueur dans les établissements accueillant du public.

Le devis s'élève à 1 380.00 € TTC soit 1 1150.00 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres autorisent M. le Maire à signer le devis ainsi que faire le mandat en investissement au compte 2188 (autres immobilisations corporelles).

11°) 2017-71 DELIBERATION DON CLUB DES SAGES :

Un don de 130 € a été reçu par le club des Sages suite à leur concert du 24 septembre 2017 à l'Eglise Saint Martin de Cuy.

Lors de la distribution des programmes, des dons ont été récoltés.

Le Club des Sages décide d'en faire don à la commune pour la réfection de la toiture de l'Eglise. Après en avoir délibéré, les membres autorisent M. le Maire à établir le titre correspondant.

DIVERS :

Demande de subvention AFMTELETHON : les membres refusent.

M. le Maire fait part aux membres que le repas des anciens offert par le CCAS est le samedi 2 décembre 2017 à 12 h à la salle de convivialité. Pour celui qui souhaite, il peut s'inscrire avec une participation de 32.50 €.

Le Maire fait passer le tableau pour les locations de salle.

Cimetière : M. le Maire fait part que dans le cimetière, il ne reste plus beaucoup d'emplacements et qu'il va falloir prévoir un agrandissement ainsi que la rénovation des murs d'enceinte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 heures 30